

Annexe 2 : Critères de sélection et modalités de notation

Critères	Note sur
1. Le porteur de projet	/5
Description du candidat et de la structure porteuse du PCPE (gestionnaire, ESMS porteur, existence d'un siège social le cas échéant...)	
2. L'identification des besoins	/10
Connaissance de l'offre (y compris libérale, sanitaire, médico-sociale et sociale) proposant des interventions directes et/ou un soutien aux aidants du territoire, analyse des insuffisances quantitatives et qualitatives de l'offre existante au regard des besoins pour les personnes et les aidants	
3. Description du projet	/20
Couverture territoriale	/10
Réseau de partenaires (nature, effectivité et modalités de contractualisation prévues, prise en compte des RBPP dans la contractualisation, prestations proposées)	/10
4. Présentation des modalités d'organisation	/20
Profil de l'équipe du PCPE	/10
Organisation et fonctionnement du pôle (modalités d'accès, coordination de l'équipe et des membres du réseau, modalités de réévaluation des besoins, supervision des pratiques professionnelles, horaires d'intervention du PCPE, plan de formation....) et modalités de suivi de fonctionnement du PCPE	/10
5. Prestations offertes par le PCPE et activité prévisionnelle	/10
6. Modalités de coopération avec les familles ainsi qu'avec les associations de familles et d'usagers	/5
7. Détermination d'une file active prévisionnelle auprès des personnes et des aidants	/5
8. Proposition de modalité de suivi d'activités et d'évaluation	/5
9. Budget de fonctionnement en année pleine	/5
10. Modalités de respect du calendrier de mise en œuvre	/5
TOTAL	/90